



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU
SUPPORT DE LA SOLUTION MAILINBLACK**

**DÉCISION N° DM-22-405
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renforcer la protection de notre système de messagerie ;

CONSIDÉRANT qu'après étude, la proposition de la société MAILINBLACK répond aux besoins de la Ville de Vincennes;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAILINBLACK, 4 place Sadi Carnot- 13002 MARSEILLE, représentée par Monsieur KERJEAN en qualité de Président, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution MAILINBLACK en mode SAAS.

La validité de ce marché est à compter de sa date de notification pour une durée initiale de 12 mois.

Le marché est reconductible de façon tacite 2 fois pour une période de 12 mois, sans que la durée globale ne puisse excéder 3 ans.

Le montant annuel de la prestation exploitation et support s'élève à 9 570.00 € HT (Neuf mille cinq cent soixante-dix euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221104-lmc1H10201H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/11/2022 Date de Publication : 04/11/2022
--